OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ
LE : 16/11/2026

2026/....
Parafe

ARRETE N°171/2026

OBJET : DÉLÉGATION DE FONCTION / SIGNATURE À MONSIEUR ADRIEN PAIRON, CONSEILLER MUNICIPAL

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection de la Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2026 ;

Considérant que Madame la Maire peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à des membres du Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature pour la durée du mandat à Monsieur Adrien PAIRON, Conseiller municipal ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Adrien PAIRON, Conseiller municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est délégué :
- Aux MOBILITÉS
- Au NUMÉRIQUE

Article 2 : Monsieur Adrien PAIRON est habilité à signer, en lieu et place de Madame la Maire, concurremment avec elle, à compter du 10 novembre 2026 et pour la durée du mandat, tous les actes et documents relatifs à la désignation portée à l'article 1er, et notamment les bons de commande du secteur,

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :
- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- ✓ Monsieur Adrien PAIRON.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 10 novembre 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-077-217703503-20261110-ARRETE_171_